

# Procès-Verbal

## Conseil Municipal de Saint-Antonin du Var

### Séance du mercredi 20 janvier 2016

Membres en exercice : 14  
Membres présents : 11  
Membres votants : 11

Date de convocation : 04/12/2015

**Présents :** Serge BALDECCHI, Josiane HUSSER, Marie-José RUBY, Muriel HARANG-CAHOREAU, Antoine d'INGUIMBERT, Annick BOYZON, Claude CARINI, Jean-Pierre GUINDEO, Franck HOYEZ, Christophe VALETTE, Anne-Marie VANCOILLIE.

**Absents/excusés :** Mathieu ADAMISTE, Elisabeth FONQUERNIE, Christian GIRAUD

**Secrétaire :** Franck HOYEZ

#### EXTRAITS DES DELIBERATIONS

#### N° 2016-01 : Sollicitation de la DETR pour l'exercice 2016

Le Maire rappelle à l'assemblée que l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) a été déposé en préfecture fin novembre 2015 et que ce dernier, suite au rapport du cabinet QCS Services, prévoit un échelonnement des travaux de mise en accessibilité des Etablissement Recevant du Public (ERP) et des Installations Ouvertes au Public (IOP) selon les périodes et montants suivants :

COUT					
PERIODE 1			PERIODE 2	PERIODE 3	TOTAL
2016	2017	2018	(2019 - 2021)		
12920 €HT	13620 €HT	8590 €HT	38250 €HT	0 €HT	73380 €HT

Il propose de lancer au plus vite la première tranche de travaux qui couvre l'échéancier pour les années 2016, 2017 et 2018 et pour un montant total de 35.130 € HT.

Il explique que la DETR peut permettre de financer une partie des travaux à hauteur de 40% du montant HT.

#### Plan de financement prévisionnel :

DETR	40%	14.052 €
Autofinancement/Emprunt	60%	21.078 €
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>35.130 € HT</b>

**Le Conseil Municipal de St-Antonin du Var, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,**

**ADOpte** l'opération précitée à savoir la réalisation de la première tranche de travaux de mise en accessibilité des ERP et IOP de la Commune selon les termes de l'Ad'AP et dont le coût prévisionnel s'élève à 35.130 € HT

**DECIDE** de lancer cette opération au plus tôt ;

**ARRETE** le plan de financement prévisionnel supra présenté par le Maire ;

**AUTORISE** le Maire à solliciter l'aide de l'Etat au titre de la DETR à hauteur de son maximum à savoir 40% du montant hors-taxé du projet soit 14.052 € ;

**DIT** que la Commune s'engage à prendre en charge, le cas échéant, la différence entre le taux maximum de la DETR sollicité et le taux réellement attribué ;

**DIT** que la Commune s'engage à prendre en charge, le cas échéant, la part de financement non-accordée par un partenaire public qui avait été sollicité ;

## **N° 2016-02 : Désaffectation et projet de cession d'une ramification du chemin rural des Bastides d'Estelle**

Le Maire rappelle à l'assemblée qu'une portion, ou plus précisément, qu'une ramification du chemin des Bastides d'Estelle non-goudronnée traverse les propriétés BRONDINO, CARRERE, VINCENT et PROUST.

Cette ramification n'est plus utilisée par le public puisque le chemin des Bastides d'Estelle dans sa partie goudronnée et roulante rejoint la RD250 sans traverser de propriété privée.

Le Maire a rencontré les quatre riverains dont les propriétés sont traversées par cette ramification. Un accord de principe a été donné par ces propriétaires pour l'acquisition des portions contigües à leurs parcelles respectives.

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,**

**CONSTATE** la désaffectation de la ramification du chemin rural des Bastides d'Estelle qui traverse ou jouxte les propriétés BRONDINO, CARRERE, VINCENT et PROUST (voir plan en annexe) ;

**AUTORISE** le Maire à lancer la procédure de cession de ces portions de chemins ruraux prévue par l'article L.161-10 du code rural ;

**INVITE** le Maire à organiser une enquête publique relative à cette cession ;

**PRECISE** qu'à l'issue de l'enquête publique et selon les conclusions du Commissaire Enquêteur, une nouvelle délibération sera inscrite à l'ordre du jour du Conseil Municipal. Cette délibération aura pour finalité de prononcer la désaffectation de la ramification du chemin en question, d'autoriser la cession des parcelles aux riverains, et d'autoriser le Maire à recevoir les actes administratifs relatifs à ces cessions.

## **N° 2016-03 : Etude par le CAUE pour la création d'un sentier de déplacement doux**

Le Maire rappelle à l'assemblée que le Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé en 2012 et modifié en 2013 puis en 2015 comporte un emplacement réservé destiné à accueillir l'assise d'une voie de déplacement doux (piéton/vélo) devant relier le cœur de village à l'ancienne voie ferrée baptisée « chemin du petit train ».

Le Maire propose de faire appel aux services du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE) afin de mener une mission d'assistance à la Commune dans ce projet (diagnostic, conception et estimation des coûts).

Une convention ad-hoc a été rédigée et transmise au Maire à cet effet ; Elle prévoit une participation financière de la Commune à hauteur de 1.110 € pour la réalisation de l'étude.

**Le Conseil Municipal de St-Antonin du Var, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,**

**SOLLICITE** l'intervention du CAUE pour une étude dans le cadre du projet de réalisation d'une liaison douce entre le futur EuroVélo 8 (chemin dit « du petit train ») et le cœur de village ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention avec le CAUE et à initier toute démarche nécessaire à la mise en œuvre de l'étude à venir.

## **N° 2015-04 : Signature de la Convention AIST 2016 (médecine du travail)**

Le Maire informe le Conseil municipal que l'A.I.S.T.83 (Association Interprofessionnelle de Santé au Travail) a transmis en Mairie pour signature un projet de renouvellement de la convention « médecine professionnelle » pour l'année 2016.

Cette convention précise notamment la mission de l'AIST, les conditions d'exercice et les tarifs pour l'année 2016 (soit 107,93 € TTC par agent avec un surplus de 49,15 € TTC pour les nouveaux agents).

Elle fixe enfin les modalités de règlement et de dénonciation de la convention.

**Le Conseil Municipal de Saint-Antonin du Var, ouï l'exposé du Maire, après avoir pris connaissance du contenu du projet de convention, et après en avoir délibéré,**

**AUTORISE** le Maire à signer la convention de médecine professionnelle avec l'AIST pour l'année 2016.

#### **N° 2016-05 : Signature d'une convention-cadre avec le CNFPT**

Le Maire expose à l'Assemblée que le CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale) dispense des formations aux agents des collectivités.

La grande majorité de ces formations sont gratuites et sont financées par une cotisation obligatoire versée par l'employeur.

Néanmoins, certaines formations sont payantes et nécessitent, préalablement à toute inscription, la signature d'une convention-cadre annuelle. Il s'agit notamment des formations en bureautique, en langues, les accompagnements individuels (bilans ...), les préparations aux concours, les formations diplômantes, les FIMO et CACES, la Formation Continue Obligatoire (FCO) des polices municipales etc ...

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,**

**Autorise** le Maire à signer la convention-cadre 2016 proposée par le CNFPT jointe à la présente délibération.

#### **N° 2016-06 : Création d'un poste de Rédacteur Principal de 2° classe**

Le Maire expose à l'Assemblée que dans le cadre du développement de carrière des agents territoriaux de la commune, trois avancements de grade sont prévus en 2016, sous réserve de l'avis de la Commission Administrative Paritaire (CAP) du Centre de Gestion (CDG) ;

Afin de pouvoir procéder aux avancements de grade, il convient donc de modifier le tableau des effectifs de la Commune en créant les postes correspondant aux grades d'avancement des agents à promouvoir ;

Le Maire propose donc la création d'un poste de Rédacteur Principal de 2° classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> mars 2016 ;

**Le Conseil Municipal de St-Antonin du Var, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,**

**Décide** de créer un poste de Rédacteur Principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2016 ;

**Dit** que les crédits correspondant à cette modification du tableau des effectifs seront prévus au Budget 2016 de la Commune ;

#### **N° 2016-07 : Création d'un poste de Brigadier de Police Municipale à temps non-complet**

Le Maire expose à l'Assemblée que dans le cadre du développement de carrière des agents territoriaux de la commune, trois avancements de grade sont prévus en 2016, sous réserve de l'avis de la Commission Administrative Paritaire (CAP) du Centre de Gestion (CDG) ;

Afin de pouvoir procéder aux avancements de grade, il convient donc de modifier le tableau des effectifs de la Commune en créant les postes correspondant aux grades d'avancement des agents à promouvoir ;

Le Maire propose donc la création d'un poste de Brigadier de Police Municipale à temps non-complet, à raison de 20 heures hebdomadaires, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2016 ;

**Le Conseil Municipal de St-Antonin du Var, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,**

**Décide** de créer un poste de Brigadier de Police Municipale à temps non-complet à raison de 20 heures hebdomadaires à compter du 1<sup>er</sup> mars 2016 ;

**Dit** que les crédits correspondant à cette modification du tableau des effectifs seront prévus au Budget 2016 de la Commune ;

#### **N° 2016-08 : Création d'un poste d'Adjoint Technique Principal de 2° cl. à temps complet**

Le Maire expose à l'Assemblée que dans le cadre du développement de carrière des agents territoriaux de la commune, trois avancements de grade sont prévus en 2016, sous réserve de l'avis de la Commission Administrative Paritaire (CAP) du Centre de Gestion (CDG) ;

Afin de pouvoir procéder aux avancements de grade, il convient donc de modifier le tableau des effectifs de la Commune en créant les postes correspondant aux grades d'avancement des agents à promouvoir ;

Le Maire propose donc la création d'un poste d'Adjoint Technique Principal de 2<sup>o</sup> classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> mars 2016 ;

**Le Conseil Municipal de St-Antonin du Var, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,**

**Décide** de créer un poste d'Adjoint Technique Principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet, à compter du 01/03/16

**Dit** que les crédits correspondant à cette modification du tableau des effectifs seront prévus au Budget 2016 de la Commune ;

#### **N° 2016-09 : Tarif de stationnement à M. ROBIGLIO (camion boucher-charcutier)**

Le Maire informe l'Assemblée que Monsieur ROBIGLIO, exploitant d'un camion boucher-charcutier a sollicité l'obtention d'une autorisation de stationnement sur le parking du square Jean Fustier le mercredi matin de 7h30 à 12h30 pour son activité.

Le Maire informe l'Assemblée qu'en vertu de ses compétences de Maire, il entend donner une suite favorable à cette demande et précise que les conditions de cette autorisation sont précaires et révocables.

Le Conseil Municipal est quant à lui invité à fixer le montant de la redevance de stationnement sur le domaine public à percevoir du demandeur.

**Le Conseil Municipal de St-Antonin du Var, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,**

**FIXE** le montant de cette redevance de stationnement à 50 € mensuels.

### **QUESTIONS DIVERSES**

- **Le Maire**

- **Défense incendie :**

- Parution du référentiel national de la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI).

- Pour l'obtention d'autorisations d'urbanisme, la distance maximale de 400 mètres avec les poteaux incendie est maintenue dans les zones rurales à faible risque. Le cubage minimum des citernes est quant à lui passé de 120 à 30 m<sup>3</sup>.

- Les règlements départementaux puis communaux peuvent être plus restrictifs que ce référentiel national (mais jamais plus permissif).

- **Josiane HUSSER**

- **Entretien-Maintenance des agrès et jeux :**

- M. Patrice CATTALU a fait la visite prévue au contrat annuel de maintenance des agrès et jeux du square Jean FUSTIER et de l'école.

- **Travaux à l'école :**

- Les écrans pour vidéoprojecteurs ont été installés dans les classes

- **Marie-José RUBY**

- **Station d'épuration Masseboeuf :**

- Le permis d'aménager ayant été accordé pour le projet de cœur de village, le cabinet Provence EcoConseil a été contacté pour récupérer les données liées à ce permis d'aménager et ainsi les intégrer dans l'étude du projet de station d'épuration.

- **Antoine d'INGUIMBERT**

- **Ecole :**

- Départ en janvier d'une famille avec 4 enfants scolarisés à l'école et arrivée de 2 nouveaux enfants.

- L'équipe enseignante est très contente de l'achat par la mairie de la petite sono portable.

- **Claude CARINI**

- **Coupure d'électricité :** la coupure du lundi 18 janvier a permis de constater en situation que les blocs de sécurité de l'école et de l'espace culturel fonctionnent très bien.

Levée de la séance à 19h40